Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 11:39:22 AM
From: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Sent: Mon, 10 Mar 2025 14:36:48
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: FW: Question PAL/TAL - REP-2025-0381 - Due 5-Mar-25
Importance: Normal
Sensitivity: None
Attachments:

Bonjour,

À partir du **8 novembre 2024**, pour changer d'établissement d'enseignement postsecondaire l'étudiant a besoin d'obtenir un nouveau permis d'études en présentant une demande de prolongation de son permis actuel.

\cbpat3De plus, à compter du **8 novembre 2024** l'étudiant doit être inscrit dans l'établissement d'enseignement désigné (EED) indiqué sur son permis d'études. Si l'étudiant a changé d'EED avant le 8 novembre 2024, il peut continuer à étudier à son EED avec son permis d'études actuel tant qu'il respecte les conditions de ce permis.

Lorsqu'un étudiant demande la prolongation de son permis d'études, il doit inclure une lettre expliquant pourquoi il change d'établissement d'enseignement; et une nouvelle LAP/LAT, à moins de répondre aux critères de l'une des exceptions (il s'agit d'une nouvelle exigence à partir du **22 janvier 2025**).

Pour plus d'information et de détails concernant le changement d'établissement d'enseignement, veuillez-vous référer au lien suivant : Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca

Cordialement,

La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

De :
Envoyé : 4 février 2025 14:49
À : Immigration Representatives / Représentants immigration [redacted]
Objet : Question PAL/TAL

Bonjour,

Je travaille à l[redacted] et j'ai quelques étudiants qui sont entrés au Canada avec un permis d'études pour un autre EED. En cours de route, ils ont changé d'établissement pour poursuivre leurs études à l'[redacted], soit à l'hiver 2024 ou à l'automne 2024, mais par inadvertance, ils n'ont jamais effectué le changement d'établissement auprès d'IRCC.

Selon les consignes d'IRCC, les personnes qui prolongent leur permis d'études au même EED et au même niveau d'études n'ont [redacted] de [redacted], [redacted] une [redacted] de permis [redacted] de [redacted] d'établissement, ont-ils besoin d'une LAP ou non ?

Immigration, Refugees and Citizenship Canada
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

\sb280Merci beaucoup pour votre aide!